Nations Unies E/CN.6/2015/NGO/99

Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-neuvième session
9-20 mars 2015
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Imamia Medics International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'est pas revue par les services d'édition.

Merci de recycler

Déclaration

Sauver la vie des femmes : assurer un développement durable à travers la santé

L'inégalité fondée sur le sexe demeure l'une des formes les plus répandues de l'inégalité, malgré les résultats réalisés depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à la quatrième Conférence mondiale organisée par la Commission de la condition de la femme en 1995. Elle est toujours présente dans toutes les sociétés et affecte une proportion plus importante de la population mondiale que tout autre forme d'inégalité. La santé, reconnue « en tant que condition préalable mais aussi en tant que résultat ou indicateur des trois dimensions du développement durable », continue à être un domaine où les femmes et les filles sont confrontées à des défis persistants. Il est impératif d'opérer des améliorations considérables afin d'assurer l'accès à des services de soins universels abordables, y compris de santé mentale, sexuelle et procréative et les droits y relatifs qui préviennent l'exclusion des femmes et des filles. En outre, depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des maladies non transmissibles sont apparues et elles représentent la plus grave menace pour la santé des femmes dans le monde, causant 65 pour cent des décès chez la femme, et doivent être intégrées dans les politiques et stratégies de la santé.

Comme nous évoluons vers un programme de développement de l'après-2015, la couverture sanitaire universelle doit figurer de façon très visible dans l'objectif plus vaste de la santé. Les voies d'accès à la couverture sanitaire universelle présentent également une occasion importante d'améliorer les services destinés aux maladies non transmissible avec un bon rapport coût-efficacité de qualité assuré et de transformer les systèmes sanitaires afin de répondre de manière plus efficace aux femmes et aux filles dans le besoin . La couverture sanitaire universelle doit être adaptée aux situations nationales, et assortie d'action pour faire face aux déterminants sociaux, favoriser une méthode transversale afin de répondre systématiquement aux besoins des femmes en matière de santé dans tous les domaines, et tout au long de la vie.

En outre, des solutions sanitaires doivent être intégrées pour améliorer l'accès aux soins et leur efficacité, réduire les coûts et obtenir de meilleurs résultats. Les dispensaires se trouvant au niveau local, où les femmes recherchent habituellement leurs soins, devraient être élargis afin d'assurer aux patients des méthodes simples et peu coûteuses de diagnostique et de traitement des maladies non transmissibles. La prévention et le contrôle des maladies non transmissibles, doivent être intégrés dans les programmes de santé maternelle et infantile pour améliorer l'accès à ces services par les femmes et les filles.

Enfin, l'autonomisation des communautés et de la société civile est nécessaire pour éliminer la stigmatisation et protéger, de la discrimination,.les femmes vivant avec des maladies non transmissibles, y compris les handicaps mentaux et physiques. Les communautés doivent être informées de leur droit à la santé et des mécanismes à mettre en œuvre pour demander des comptes à leurs gouvernements.